

MAIRIE DE VALLOUISE-PELVOUX

CONTRAT DE CONCESSION DELEGATION DE SERVICE PUBLIC CAMPING D'AILEFROIDE

Rapport au conseil municipal (article L.1411-5 du CGCT)

Préambule

La procédure de sélection des candidatures et offres a été réalisée selon les formes imposées notamment par le code général des collectivités territoriales et le Code de la commande publique.

L'objet de la délégation de service public est l'exploitation du camping d'Ailefroide. Le site devra rester à usage de camping classé "tourisme", au minimum en catégorie 1 étoile, pour 300 emplacements plus 10 emplacements camping-cars.

L'installation, même provisoire, de structures de type Habitations Légères de Loisirs (mobil-homes, chalets, etc..) ou de structures légères (tentes de type « lodge », yourtes, etc...) est proscrite.

La plus grande importance sera apportée à ce que le camping, situé au sein du périmètre « site classé du Pelvoux », conserve son caractère d'espace naturel.

La Délégation de Service Public induit les sujétions suivantes :

- Des périodes d'ouverture du camping minimales du 1er juin au 15 septembre, avec possibilité d'ouverture plus étendue selon les opportunités ;
- Le camping doit être opérationnel à dater du 1er juin : les emplacements doivent être débroussaillés, les sanitaires en état de fonctionner ;
- Le bureau d'accueil doit être ouvert à compter du 1er juin, et doit pouvoir accueillir les campeurs jusqu'à 20h30 minimum durant les mois de juillet et août ;
- L'exploitant doit être joignable 24 h sur 24, moyennant éventuellement la mise en place d'un transfert d'appel toute l'année ;
- L'exploitant doit être présent 7 jours sur 7 pendant la période d'exploitation ;
- L'exploitant doit assurer la promotion du camping

Procédure

I. Lancement de la consultation

1. Crédation de la commission de délégation de service public

Par délibération n°5 du conseil municipal du 21 novembre, la commission DSP a été constituée de la manière suivante :

Nom, prénoms	Qualité
Gaëlle Moreau	Maire / Président
Gérard Aldebert	Conseiller / titulaire
Véronique Mosso	Conseiller / titulaire
Franck Adisson	Conseiller / titulaire
Gérard Moutier	Adjoint / suppléant
Laurent Vernet	Conseiller / suppléant
Mathieu Giraud	Conseiller / suppléant

2. Approbation du mode de gestion en DSP du camping d'Ailefroide

Par délibération n°6 en date du 21 novembre 2024, le Conseil Municipal a approuvé le principe d'une concession sous forme de délégation de service public du camping d'Ailefroide.

II. Phase de candidature

Publication de l'avis de concession :

1. Sur le profil acheteur de la commune le 26/11/2024
2. Sur le Dauphiné Libéré du (JAL / Presse généraliste régionale) le 28/11/2024
3. Sur le site Internet de l'Officiel des Terrains de camping (OTC) le 02/12/2024

La date de remise des candidatures était fixée au 23/12/2024 à 12h exclusivement sur la plateforme : <https://www.marches-publics.info/>.

Au total, la commune a reçu 6 candidatures :

Date de réception du pli	Identité du candidat	Fourniture de :				Décision de la commission
		Lettre de candidature motivée	Présentation de la structure de gestion	Descriptif de l'entreprise ou CV pour les particuliers	Déclaration sur l'honneur complète	
19/12/24	HUTTOPIA	oui	oui	oui	oui	Admis
21/12/24	CHRISTOPHE JADIN	oui	oui	oui	oui	Admis
21/12/24	JEROME GIRY	oui	oui	oui	oui	Admis
23/12/24	VALENTIN PINON	non	non	oui	oui	Non admis
23/12/2024	SARAH CIESLAR	oui	non	oui	non	Non admis
21/12/2024	JEAN CHRISTOPHE NIEL	Oui	non	Oui	non	Non admis

Les candidatures de Sarah Cieslar et Jean Christophe Niel ont été reçues par un moyen non prévu par le règlement de la consultation.

La commission DSP s'est réuni le 14 janvier 2025 à 15h et a invité 3 candidats à déposer une offre.

III. Phase offre

1. Communication d'un dossier-programme aux trois candidats admis à présenter une offre le 16 janvier 2025
2. Date limite de réception des offres fixée au 3 février 2025 à 12 heures

La commission DSP s'est réuni le 4 février 2025 à 15h pour analyser les offres. Elle les a jugées de la manière suivante :

numéro	Nom du candidat	Observation de l'offre					Avis de la commission
		Garantie financière	Capacité en matière d'exploitation d'infrastructures touristiques	Connaissance de la filière et du territoire	Stratégie d'exploitation et de commercialisation du camping	Proposition du montant de la redevance	
1	HUTTOPIA	très satisfaisante	très satisfaisante	insuffisante	insuffisante	très insuffisante	Non retenue

2	CHRISTOPHE JADIN	très satisfaisante	très satisfaisante	très satisfaisante	très satisfaisante	très satisfaisante	Phase négociation
3	JEROME GIRY	très satisfaisante	ni satisfaisants ni insuffisante	ni satisfaisants ni insuffisante	ni satisfaisants ni insuffisante	très satisfaisante	Phase négociation

IV. Classement des offres

La commission DSP a établi le classement suivant :

Classement	Nom du candidat
1	CHRISTOPHE JADIN
2	JEROME GIRY
3	HUTTOPIA

V. Phase négociation

Madame le Maire, accompagnée de la commission DSP a engagé une phase de négociation avec deux candidats notamment sur le sujet du montant de la redevance proposée.

Les échanges n'ont pas nécessité le dépôt d'une nouvelle offre par les candidats.

Conclusions du Maire

Il est proposé au conseil municipal de suivre l'avis de la commission DSP et d'attribuer la délégation de service public à Christophe Jadin qui s'est démarqué des autres candidats par :

- Sa bonne connaissance du territoire
- Un dossier incluant un volet sécurité bien détaillé
- Une bonne stratégie de communication
- Son engagement en faveur de l'éco-tourisme
- Une redevance plus élevée que celle prévue dans le cahier des charges
- Une volonté de développement hors saison

Fait à VALLOUISE-PELVOUX, le 20 mars 2025

